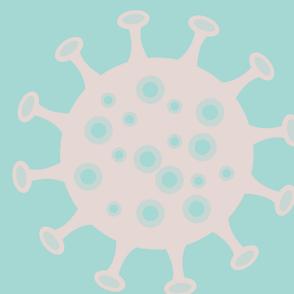
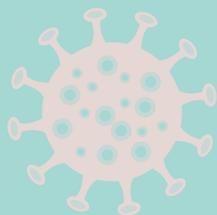
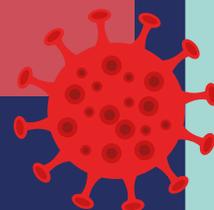


PLAN D' ACTIONS
Covid-19



ardèche
LE DEPARTEMENT

à vos côtés



SOMMAIRE



C'EST EN COURS

**DES MESURES POUR SOUTENIR
TOUS LES ARDECHOIS.ES**

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE

CONTACT PRESSE :

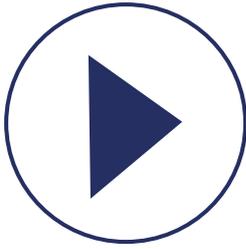
Conseil départemental de l'Ardèche

Sandrine Barberino

Tél. : 04 75 66 71 46

com@ardeche.fr

www.ardeche.fr



**Depuis mars 2020,
nous répondons aux besoins, nous préparons demain**

Nous sommes aujourd'hui entrés de plain-pied dans une crise sanitaire qui depuis début mars n'a cessé d'augmenter en intensité, en difficultés et en exigence pour tous et surtout pour ceux qui gèrent cet épisode en première ligne : les soignants, les aidants, les secours et les personnels de sécurité. Cette crise ne peut se considérer d'un point de vue personnel. Elle justifie une prise de conscience collective où chacun se sente responsable de chacun et de tous, sans aucun égoïsme en respectant les consignes de prévention pour se protéger, protéger nos proches et tous ceux qui sont aux côtés des personnes malheureusement malades.

A la crise sanitaire se rajoute aussi la crise économique. Cette récession liée au Covid-19 aura une incidence très forte sur nos recettes de fonctionnement, avec une baisse estimée autour de 12 / 13 M€ sur 2020. Des diminutions sur les recettes liées à la fiscalité économique sont également à craindre sur 2021. Alors que le RSA versé par notre Département aux allocataires avait ralenti en 2019, nous redoutons une nouvelle progression de cette dépense. Face à l'ampleur de la crise économique et aux difficultés des entreprises, le taux d'allocataires bénéficiant du RSA pourrait rapidement progresser de nouveau (évaluée au niveau national entre 2 à 4 %, une progression de 4 % en Ardèche se traduirait par une dépense supplémentaire de 1,5 M€).

Nous devons donc aujourd'hui être présents et moteur à deux niveaux : une implication forte dans la gestion sanitaire et sociale de la crise et une implication forte aux côtés des acteurs socio-économiques pour tenter d'atténuer son impact sur notre territoire et pour ses acteurs économiques et ses habitants.

Ce plan d'actions n'est pas définitif. Il sera complété au fur et à mesure que les besoins émergeront et que nous avancerons – en lien avec les autres collectivités, l'Etat, les organismes professionnels... – dans la définition des urgences et des enjeux pour « l'après » : le tourisme, les modalités du déconfinement, le retour au travail en présentiel, les enseignements de cette crise...

Aujourd'hui, je veux remercier l'ensemble des agents départementaux de leur engagement et de leur volonté d'accompagner au mieux les Ardéchois et les Ardéchoises dans cette crise majeure. Et surtout je veux dire merci à la communauté des soignants, des aidants dans les établissements médico-sociaux ; merci aux personnels de secours ; merci à tous ceux qui aujourd'hui sont impliqués au quotidien ; merci de leur engagement inconditionnel dans la lutte contre cette épidémie.

Laurent Ughetto,
Président du Département de l'Ardèche

C'EST EN COURS



« J'ai décidé de distribuer les masques « chirurgicaux » détenus par le Département aux services d'aide à domicile, particulièrement sollicités et indispensables au maintien dans leur logement des personnes vulnérables. 20 000 unités ont ainsi été diffusées. Par ailleurs, j'ai demandé à ce que soient remis à la préfecture de l'Ardèche 22 000 masques FFP2. J'ai de même validé le principe que les équipes des collèges, et les équipes soignantes du Département volontaires, puissent prendre le relai de celles des Ehpad si nécessaire. Enfin, nos collèges sont ouverts pour les accueils d'enfants de soignants, des forces de l'ordre et les moyens nécessaires pour assurer le nettoyage et la désinfection des lieux sont en place.

Pour sécuriser les personnels soignants et aidants

Mise à disposition des stocks départementaux

- **15 000 masques FFP2** distribués dans les Ehpad
- **20 000** masques chirurgicaux donnés aux Services d'aide à domicile
- **6 550** charlottes, **645** masques (de cuisine), **1 245** surchaussures, **30 800** paires de gants et **558** kits visiteurs, stock issu des collèges et remis à la préfecture pour distribution aux Ehpad

Prise en charge de la logistique

- Approvisionnement hebdomadaire de près de **150 sites (+ de 240 000** masques diffusés au 25/04/2020) avec les « dotations ARS », par des agents du Département auprès des Ehpad et des Ehpa, des services de soins infirmiers et d'aides à domicile, des établissements pour personnes handicapées (non médicalisés).

Pour soulager les établissements médico-sociaux

Mise à disposition de personnel

- Mise à disposition des Ehpad, des agents techniques des collèges (cuisine, entretien...), des personnels médico-sociaux volontaires pour épauler ou remplacer les équipes des Ehpad.
- Accord pour accompagnement par le SDIS des établissements pour personnes âgées (financement SDIS par le CD07 = 65 %)

Dotations en outils numériques

- **145 tablettes** remises aux Ehpad qui le souhaitent pour favoriser le lien entre les résidents et leurs familles

Pour l'égalité des chances « scolaire »

- **Prêt de 158 tablettes** acquises par le Département + 60 mises à disposition par Canopé livrées – par les agents du Département – au domicile des collégiens dépourvus d'outils numériques et recensés comme tels par l'Education nationale



C'EST EN COURS

Pour accompagner les plus fragiles

- **Maintien des prestations**
- Mise en place de « **bons d'achat** » pour les personnes en précarité alimentaire et utilisables auprès des producteurs et commerçants locaux
- **Permanence téléphonique quotidienne** dans l'ensemble des centres médico-sociaux (CMS), à la MDPH
- **10 000 appels passés** par les agents volontaires du Département **auprès des personnes connues au titre de l'APA** (allocation personnalisée d'autonomie), **la PCH** (prestation de compensation de handicap), **l'AAH** (allocation aux adultes handicapés) et **l'allocation enfant handicapé**, prestations attribuées et gérées par le Département pour – si nécessaire – mettre en place des dispositifs adaptés pour ceux qui le nécessitent.

Pour la famille et la protection de l'enfance

- Actions en **présentiel pour les urgences** dans les CMS
- Accueil « **protection de l'enfance** » **maintenu** au Foyer de l'Enfance, chez les assistant.e.s familiaux et dans les structures d'accueil
- Maintien des **consultations PMI** indispensables (ex : vaccination)

Pour soutenir l'économie locale

- Continuation des consultations et de notifications des contrats conclus auprès des entreprises pour **garantir les carnets de commandes**
- Mise à disposition de **l'ingénierie départementale** (SDEA, CAUE, ADT, Ardèche Habitat, Directions des routes, de la culture, des territoires...) au profit des EPCI

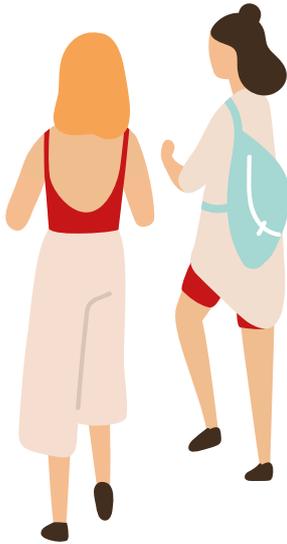
Pour favoriser la culture pendant le confinement !

- Le Département se mobilise pour que la culture et les activités sportives et de loisirs continuent de faire partie du quotidien de tous les Ardéchois.es. C'est notamment par la possibilité d'utiliser sur simple inscription la plateforme de ressources numériques de la Bibliothèque départementale (3 500 inscriptions à ce jour !). ardeche.fr/avoscotes

« C'est un enjeu fondamental que chacun puisse bénéficier des mêmes conditions d'apprentissage. Si dans nos collèges, chacun a accès librement aux outils et ressources numériques, la crise du Covid-19 a rompu cette égalité des chances. Il revient au Département de la rétablir pour favoriser l'apprentissage et l'accès aux savoirs. Le collège se fait à la maison... Alors nous équipons les foyers qui sont dépourvus de ces outils comme nous avons équipé les collèges, pour que personne ne reste éloigné de l'éducation en cette période extrêmement complexe pour l'ensemble de la population.



C'EST EN COURS



Pour accueillir les collégiens à l'issue du confinement

- Le Département a élaboré le plan de sécurisation pour la réouverture des collèges et le retour sur site des collégiens, notamment en termes sanitaires (nettoyage et désinfection des locaux, mise en place et en stock de produits pour l'hygiène...), de gestes et objets barrières (dotation de 2 masques tissus lavables pour chaque collégien et personnel technique des collèges), en lien avec l'Education nationale et les fédérations de parents d'élèves.

Pour garder le lien entre la collectivité et ses habitants

Le Département, collectivité de proximité au service des habitants et des acteurs du territoire a mis ses **agents** :

- en **télétravail** (joignables au numéro unique ou sur leur poste téléphonique personnel), si leur mission le permettait
- en **autorisation spéciale d'absence** si leur fonction n'était pas adaptée au télétravail et non-nécessaire au Plan de continuité de l'activité
- en **présentiel** pour quelques fonctions indispensables à la continuité des missions

La collectivité peut être jointe du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 au 0 801 900 007.



« Notre « plan de continuité d'activité de l'administration départementale » permet

de mettre en œuvre des mesures qui ont vocation à garantir le plus haut niveau de sécurité possible tant aux agents qu'aux usagers du service public départemental. Mais il ne s'agit pas de délaisser notre mission envers les plus fragiles : notre accueil téléphonique est maintenu et renforcé. Une partie de nos agents est en présentiel pour assurer ces missions prioritaires. D'autres agents, en télétravail, assurent les fonctions ressources de la collectivité. Même si notre activité se ralentit, j'ai demandé que nous puissions honorer nos règlements pour ne pas mettre encore plus en difficultés nos partenaires et nos fournisseurs.

PLAN D' ACTIONS COVID-19

38 M€ DE MESURES POUR TOUS LES ARDÉCHOIS.ES L'urgence et après...

UNE COLLECTIVITÉ IMPLIQUÉE DANS LA GESTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA CRISE

Dès le début de l'épidémie et du confinement, notre collectivité a pris des mesures dans ses domaines de compétences pour la sécurité de tous – habitants et agents. Elle a également mis en place des mesures à destination des personnels soignants ou aidants (Ehpad / Saad) et des publics les plus fragiles. Le Département poursuit et renforce aujourd'hui ce volet de son action envers les usagers et les habitants, par des mesures financières, mais aussi de l'accompagnement, de l'innovation et de l'ingénierie. Autre enjeu de sa mobilisation : interpellier le Gouvernement et le Président de la République sur des sujets de société ou d'actualité (revenu de base, financement des établissements médico-sociaux...) ou encore sur la problématique des acteurs du tourisme

Pour l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées

- En soutenant la **trésorerie des Ehpad : 17,6 M€**
 - **11,4 millions d'euros** via l'avance de l'APA (forfait dépendance)
 - **6,2 millions d'euros** en versant par anticipation des subventions en annuités pour les programmes d'investissement qui leur étaient accordées sur plusieurs années
- En soutenant les **services d'aides à domicile (SAAD) : 8,8 M€**
 - **7,3 millions d'euros** pour le paiement d'une avance de **6 mois** sur les prestations de l'APA et de la PCH pour les services d'aide à domicile sous contrat d'objectif et de moyens
 - Maintien du financement des SAAD (**1,5 M€**) malgré la sous-activité liée à la crise sanitaire permettant un maintien de leurs recettes au niveau de 2019 pour les mois concernés par la crise
- En interpellant le ministre de la Santé et des Solidarités sur les difficultés des établissements médico-sociaux du fait de la perte des recettes « résidents »



« Cette période de crise constitue une période exceptionnelle, au cours de laquelle les structures d'aide à domicile ont été largement sollicitées, mobilisées pour assurer la continuité des prises en charge des publics fragiles à domicile. Elle viendra fragiliser les services d'aide à domicile, déjà soumis à un contexte tendu, une évolution de l'activité fluctuante et des besoins toujours plus complexes. Pour accompagner ces structures et construire avec elles les suites de cette période inédite, le Département a décidé de déployer des mesures de soutien en leur faveur.



PLAN D' ACTIONS COVID-19



Pour le dépistage et le suivi de la pandémie

- 37 sites – répartis sur le territoire (centres médico-sociaux et collèges) – proposés à la préfecture comme point d'accueil pour la campagne de dépistage / vaccination à grande échelle (déconfinement)
- 48 agents départementaux (personnel soignant) disponibles pour y contribuer
- **50 000 masques « en tissu »** commandés auprès de Chamatex (Ardoix) pour sécuriser notamment le **retour en établissement des collégiens**

Pour l'accompagnement des publics fragilisés

- **Triplement des subventions aux associations caritatives**, en première ligne dans la mise en œuvre de missions de première nécessité
- **114 000 euros** mobilisés pour un **recours accru aux ateliers chantiers d'insertion** pour les travaux de la compétence de la collectivité (ex : fauchage...) retardés du fait de la crise sanitaire
- Repérage, suivi et, si besoin, soutien financier aux anciens ou actuels **bénéficiaires du RSA accompagnés pour la création d'entreprise.**

PLAN D' ACTIONS COVID-19

UNE COLLECTIVITÉ IMPLIQUÉE AUX CÔTÉS DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La crise sanitaire du Covid-19 a engendré une crise sociale et économique majeure, avec une chute d'activité alarmante pour de nombreux acteurs économiques qui pourrait pour certains être irréversible. Bien que le Département ne soit pas compétent en matière de développement économique, des mesures sont prises pour atténuer au maximum les effets de la crise sanitaire sur les entreprises ardéchoises. Certaines sont efficaces depuis le début de la crise : pas de pénalités de retard pour la livraison des chantiers ; agents mobilisés pour payer dans les meilleurs délais les travaux entamés... Mais le Conseil départemental a décidé de participer à l'effort de solidarité avec différentes mesures en direction de l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire dont le tissu associatif ardéchois.

Pour soutenir les entreprises

- Maintien du niveau d'**investissement public** à hauteur de **154 M€** sur deux ans (2020/2021)
- **Accompagnement à la reprise des chantiers** en accompagnant les entreprises dans les mesures de sécurité qu'elles doivent mettre en place au bénéfice de leurs salariés. Budget dédié aux mesures de sécurité « gestes barrières »
- **4 M€** mobilisables pour verser des **avances sur marchés** (marché n'ayant pas fait l'objet d'un premier paiement) corrélé à une augmentation de la fréquence des paiements pour les travaux en cours et à venir
- **530 000 €** de **garantie de financement** pour les structures ayant subi une perte de chiffre d'affaires du fait du ralentissement de l'activité des services départementaux (ex. : Taxi, Ateliers chantiers d'insertion...).

Pour accompagner les collectivités et leurs acteurs économiques

- **4 M€ pour un fonds de soutien aux initiatives économiques locales** en lien avec les communes.

Pour maintenir un tissu associatif vivant

- **Maintien** du volume financier d'**aide au milieu associatif (10,5 M€)** et d'**ores et déjà 3 M€ débloqués** pour parer aux urgences qui se font jour dans les structures.



Les mesures de confinement mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie se traduisent par le ralentissement, voire l'arrêt de nombreux secteurs d'activité. Selon une analyse du Sénat, les plus fortes diminutions d'activités attendues en 2020 en France seraient constatées dans les secteurs de :

- la construction avec - 89 %,
- l'industrie hors agro-alimentaire avec - 52 %,
- les services marchands avec - 36 %.

Même si les impacts de cette crise sur l'économie sont impossibles à prévoir à ce jour, et malgré les mesures de soutien mises en place par les Etats et les institutions internationales, l'Insee estime que pour notre pays, chaque mois de confinement se traduirait par un recul du PIB de 3 points.

Le Département va mettre en place des actions qui permettront d'atténuer ce choc pour les entreprises, les commerces et les acteurs économiques en Ardèche.



LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE

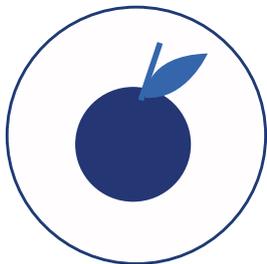
Nous savons télé-travailler

La collectivité s'est montrée en mesure de répondre à ces nouveaux défis. En effet, le télétravail a pu être déployé à grande échelle et les outils de communication modernes permettent de maintenir un service public de qualité même en cas de crise. C'est rassurant et c'est la marque d'une collectivité moderne qui a su relever ce défi et devra en relever d'autres. Pour cela, la collectivité devra sans cesse s'adapter et faire évoluer pratiques et outils.

Les circuits courts, la consommation en proximité : c'est l'avenir

(agriculture, commerce, artisanat, mais aussi animations, culture, loisirs, etc.)

Il reviendra au Département dans le cadre de ses politiques publiques et de ses règlements, de favoriser (voire impulser) toutes les initiatives valorisant les filières courtes et le "consommer Ardèche" dans tous les domaines. Ainsi, le Département poursuivra son engagement au sein du groupement d'achat « Mon collègue s'engage » pour promouvoir l'ensemble de la filière agricole ardéchoise. De même, il financera des études pour le développement de circuits courts (exemple : analyse du potentiel, création de marchés de producteurs, aménagement de lieux de ventes, promotions des activités du territoire, création / développement d'outils de communication, de vente en ligne, appel à des restaurants locaux pour fournir les repas des cantines scolaires, portage de repas, fourniture de la cantine en produits locaux et de saisons...)



LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE

Le revenu de base est une solution au regard de ces crises

Cela fait désormais 3 ans que le Département de l'Ardèche défend, accompagné de 18 autres Départements, l'instauration d'un revenu de base. La crise sanitaire actuelle évolue chaque jour un peu plus en une crise économique mondiale, poussant nos systèmes de solidarité dans leurs retranchements. Le revenu de base apparaît dans toute l'Europe, en Espagne, en Allemagne ou au Royaume-Uni, comme une solution pour amortir le choc social qui risque de faire basculer nombre de nos concitoyens dans la précarité. Les Départements, garants des solidarités humaines, sont en première ligne pour affronter les dégâts sociaux de cette crise et certains, dont l'Ardèche, souhaitent pouvoir mettre en œuvre un revenu de base, ouvert dès 18 ans pour lutter contre la précarité des plus jeunes.

Prévoir et anticiper : une obligation

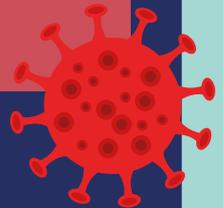
Nous avons pu – au début de la crise Covid-19 – accompagner les Ehpad et les services d'aide à domicile avec une première dotation de masques issus de nos stocks (H1N1) qui leur a permis d'attendre avec un peu plus de sérénité celles de l'Etat. De même les stocks de vêtements de protection jetables issus des collègues ont été attribués aux Ehpad. Prévoir et anticiper sont une obligation pour la collectivité qui remettra ses stocks de protections sanitaires à niveau après la crise pour parer aux... suivantes !

« Avec 18 autres présidents de Départements, je milite pour la création d'un revenu de base pour limiter les effets de la crise économique qui se dessine à la sortie du confinement. Il remplacerait les diverses aides versées aux allocataires. Tout le monde y aurait droit mais son montant serait dégressif en fonction des ressources de chacun. L'idée c'est de ne pas relancer l'économie sur une forme qu'on avait avant mais plutôt d'aller vers une économie plus humaine. Le revenu de base est un pilier essentiel pour redistribuer la richesse. L'économie s'est arrêtée aujourd'hui avec beaucoup de chômage partiel. Mais il va y avoir de la casse et ça va déboucher sur du chômage réel ».

REVENU DE BASE



PLAN D' ACTIONS
Covid-19



à
ardèche
LE DEPARTEMENT

à vos côtés